



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**DEMANDE D'EXTENSION D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A
TITRE ONÉREUX, LA CONDUITE AUTOMOBILE ET LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**Article 5 de l'arrêté du 8 janvier 2001, relatif à l'autorisation
d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à
moteur et la sécurité routière**

Je soussigné(e),

(Prénom / Nom de Naissance / Ép.-Div.-Vve. / Nom d'Usage)

Né(e) le

à

(Ville)

(Code postal)

(Pays)

Adresse :

.....

N° Tél :

Mail :

Sollicite l'extension de mon autorisation d'enseigner, à titre onéreux la conduite automobile et de la sécurité routière, pour la (les) catégorie(s) :

A conclu un contrat auprès d'une auto-école : Oui Non

Si oui, merci d'indiquer le nom de l'auto-école :

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins.

Je m'engage à signaler immédiatement toute modification de ma situation, et à fournir tout justificatif nécessaire à la validation de mon dossier.

À, le

Signature :



COMPOSITION DU DOSSIER

- Demande datée et signée sur le formulaire (ci-dessus) ;
- Une photographie récente répondant aux normes (AFNOR NFZ 12010) en vigueur pour les pièces d'identité, portant au dos de chacune les nom et prénom du demandeur ;
- Photocopie recto-verso du permis de conduire ;
- Photocopie de votre autorisation d'enseigner en cours de validité ;
- Photocopie certifiée conforme du diplôme du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) et, le cas échéant, des mentions spécifiques, ou de l'un des titres ou diplômes reconnus équivalents de plein droit ou admis en équivalence par le préfet ou par le ministre chargé des transports en application des dispositions de l'article R. 212-3-II du code de la route à défaut, l'attestation de réussite à l'examen du BEPECASER ou à l'une des mentions spécifiques délivrée par le préfet chargé de l'organisation de l'examen.

→ Pour que la nouvelle autorisation d'enseigner puisse vous être remise, vous devrez restituer l'original de votre ancienne autorisation en DDT. Un courrier vous sera adressé à cette fin.

Dossier à déposer ou à envoyer à (dans le département de résidence du demandeur) :
Direction Départementale des Territoires – Prévention des Risques et Animation Territoriale -Éducation
Routière – 20 rue de la Providence – 86020 POITIERS
Tél : 05 49 54 77 48